



# AVIRON HENNEBONTAIS

*aviron@avironhennebontais.bzh*

1989

2020



COMMUNICATION sur le  
PLAN DE DECONFINEMENT  
PROTOCOLE APPLICABLE  
En PHASE 4



# PREAMBULE

- Ces consignes applicables aux activités, sont destinées à tous les adhérents de l'Aviron Hennebontais, et viennent en complément des directives gouvernementales et fédérales, liées au plan national COVID 19.
- Ce document vient en annexe du règlement intérieur du club.
- Date d'application: dès parution, suite décret N°2020 1035 du 14/08/2020
- Il est susceptible d'être modifié ou suspendu, selon l'évolution de la situation sanitaire. Dans ce cas une nouvelle version sera éditée et diffusée.
- Principales nouveautés: possibilité d'usage des vestiaires et des douches en respect du protocole fédéral



# PROTOCOLE 1/6

- Si j'ai un doute sur mon état de santé, je m'abstiens de venir au club.
- Dans tous les cas je pratique les gestes barrières.
- Le port du masque (non fourni) est obligatoire pour les encadrants de séances, recommandé pour les barreurs et conseillé, mais non obligatoire pour les pratiquants
- Suppression de la limite des 10 personnes sur la base
- L'accès aux vestiaires et douches est possible dans la limite de 3 personnes simultanées par vestiaire. L'usage doit être consigné dans un cahier mis à disposition à cet effet.



# PROTOCOLE 2/6

- Un responsable de base (nommé gestionnaire des flux) sera présent à chaque sortie pour veiller à l'application du présent règlement.
- L'accès au hangar est possible pour la pratique indoor, et pour accéder aux matériels: 1 seul bateau et équipage à la fois.
- La manipulation des bateaux se fait avec les rameurs composant l'équipage en veillant à conserver les mêmes places à la sortie et au retour.
- Le nettoyage à l'eau et au savon noir (ou solution hydroalcoolique) des poignées d'aviron, des barrettes, des chaussures ou sangles, plus généralement des points de contacts du bateau ou des avirons, doit être systématique après chaque usage.



# PROTCOLE 3/6

- Du gel hydroalcoolique est à disposition à l'accueil du club, avec le cahier de sortie. Celui-ci doit être renseigné **par une seule des personnes** composant un équipage, après usage du gel.
- Les règles de distanciation s'appliquent tant sur la base que pour l'accès au ponton. Veiller à ne limiter la présence qu'aux seuls rameurs et éventuels encadrants
- Pas de croisement de personnes sur la passerelle



# PROTOCOLE 4/6

- Les rameurs qui veulent pratiquer en équipage doivent se présenter assez tôt pour la formation des équipages.
- Conformément au règlement intérieur, seuls les avirons d'or peuvent sortir en autonomie. Les autres rameurs doivent s'assurer de la présence d'une sécurité sur l'eau pour la pratique en solo, et se limiteront à une sortie jusqu'à Loguénolé.
- En cas de rotation des skiffs un pulvérisateur avec une solution hydroalcoolique est à disposition sur le ponton pour désinfection des poignées d'aviron, bordées, barrettes, chaussures etc...avant usage par le rameur suivant.



# PROTOCOLE 5/6

- Les ergomètres et autres appareils de musculation sont utilisables en extérieur et en indoor en veillant à respecter une distance de 2 mètres entre chaque machine.
- Les points de contact sur les équipements doivent être soigneusement lavés avec le savon noir à disposition, après chaque usage.
- Il est conseillé lorsque plusieurs personnes pratiquent simultanément en indoor d'ouvrir les portes nord et sud du hangar pour en favoriser la ventilation.



# PROTOCOLE 6/6

- Si je fais l'objet d'une suspicion, ou bien d'un cas avéré au COVID 19, je préviens immédiatement un des dirigeants de l'association. Via le cahier de sortie, toutes les personnes ayant pu être en contact seront prévenues à toutes fins utiles.
- Dans le cas d'une contamination avérée, le ou les adhérents auront obligation de respecter une quatorzaine de non-présence au club.





# REFERENT COVID

- Pour toutes vos remarques ou signalements en lien avec la situation sanitaire et les mesures de déconfinement, merci de contacter Jean Louis Hervault.

06 07 86 34 79

[jeanlouishervault@gmail.com](mailto:jeanlouishervault@gmail.com) ou  
[aviron@avironhennebontais.bzh](mailto:aviron@avironhennebontais.bzh)